

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

SECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE  
LA FONCTION PUBLIQUE

SECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Decrét n° 80/599 / MTH-DGTFP-DFP/ 24021  
portant intégration et nomination de certains  
candidats dans les cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et  
Sports).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

B. Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n°74/454 du 30 Décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1-2-3-5-10-13-14-15-18-19 et 20 du décret n°63/79 du 26 mars 1963 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

Vu le décret n°02/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n°02/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n°02/196/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A 1 ;

Vu le décret n°63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n°67/50/BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstructions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n°79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 8/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 75/706 du 30 décembre 1979 modifiant la composition des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu la lettre n° 200/CS-DAAF.4 du 30.09.1980 du Directeur Général des Sports transmettant les dossiers des intéressés ;

.../...

**ARTICLE 1er :** En application des dispositions du décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) Session de 1980 obtenu à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et nommés au grade de Professeur Certifié Stagiaire, indice 790.

**MM.-** IGNCUNBA Jean-Martin, né le 15 Janvier 1954 à MOUKABA-BITSAKA.

- N'KOUKA Gilbert, né le 31 Octobre 1953 à HAMON

- SINGA Jean-Michel, né le 1er Octobre 1952 à SAINT BENCIT.

**ARTICLE 2 :** Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de la Culture, des Arts et des Sports, Chargé de la Recherche Scientifique.

**ARTICLE 3 :** Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1980-1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 19/12/1980

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture,  
des Arts et des Sports,  
Chargé de la Recherche  
Scientifique.

J. B. TATI - LOUTARD.-

Le Ministre du Travail et  
de la Justice

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SELVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS

DGTFP/DFP .....	3	D.C.F. ....	1	DAAF/SPORTS .....	6
JORPC .....	1	S.G.F. ....	2	INTERESSES .....	6
DFP/BST .....	1	MCAS.CRS ....	2	SGCM/BC .....	2/27
D.B. ....	3	DGS .....	2		